

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240925-DCM2023-34-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 6

Date de convocation : 17/09/2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 25 septembre à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Fabrice Calmont,

Absents excusés : A. Achemirou, Alizée Desmet ; Sophie Verney

Procurations : A. Achemirou à L. Leygue ;

M. Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance

DCM2023-34 : TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire, informe l'assemblée qu'il souhaite actualiser les tarifs de location de la salle polyvalente.

Il rappelle qu'une convention est obligatoire préalablement à la location de la salle, avec signature du règlement et état des lieux.

Il propose les tarifs suivants sans accès à la cuisine scolaire pour raison d'hygiène.

PUBLIC CONCERNE	OBJET	CAUTION A la signature de la convention	TARIF ETE	TARIF HIVER
			Week-end : Clés du Vendredi au Dimanche	DU 15 NOVEMBRE AU 15 MARS PAS DE LOCATION PENDANT LES VACANCES DE NOEL Week-end : Clés du Vendredi au Dimanche
PARTICULIERS RESIDENTS	REUNION FAMILIALE	1000€ SALLE 200 € MENAGE	WEEK END 200€ JOURNEE (09H -17H) OU SOIREE (à partir de 18H) 100€ HORS PERIODE SCOLAIRE	WEEK END 400€ JOURNEE (09H -17H) OU SOIREE (à partir de 18H) 200€ HORS PERIODE SCOLAIRE
PARTICULIERS NON RESIDENTS	REUNION FAMILIALE	1000€ SALLE 200 € MENAGE	WEEK END 500€ JOURNEE (09H -17H) OU SOIREE (à partir de 18H) 200€ HORS PERIODE SCOLAIRE	WEEK END 700€ JOURNEE (09H -17H) OU SOIREE (à partir de 18H) 400€ HORS PERIODE SCOLAIRE
ASSOCIATIONS AYANT LEUR SIEGE A ESTAVAR OCCASIONNELLEMENT	ACTIVITES OBJET DE L'ASSOCIATION	1000€ SALLE 200 € MENAGE	GRATUITE	50 € par jour avec minimum de 50€
ASSOCIATIONS EXTERIEURES OCCASIONNELLEMENT	ACTIVITES OBJET DE L'ASSOCIATION	1000€ SALLE 200 € MENAGE	WEEK END 500€	WEEK END 700€
ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL	ACTIVITES OBJET DE L'ASSOCIATION	NEANT	GRATUITE	GRATUITE
EPCL INSTITUTIONNELS	ACTIVITES	NEANT	GRATUITE	GRATUITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- D'appliquer les tarifs et les conditions de location de la salle polyvalente tels qu'au tableau ci-dessus.

Le Maire,
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :